

extraordinaire qu'on ait pu trouver des préfets capables de donner des avis favorables, suivant leur conscience. Mais on ne dit pas toute la vérité lorsqu'on parle de 46 avis favorables et 417 défavorables. Il y a 458 réponses douteuses ou indifférentes des préfets. Sans être un profond psychologue, il est aisément de comprendre que ces 458 abstentions de préfets sont, en réalité, des avis favorables aux congrégations. Toutes les fois qu'un préfet a pu conclure dans le sens de son gouvernement, il a été trop heureux de le faire. Donc, toutes les fois qu'il s'est abstenu de conclure, c'est qu'il ne réussissait pas à mettre d'accord la vérité avec son intérêt ».

« Bref, cette statistique démontre pour le moins que, dans la majorité des cas, les préfets — comme les conseillers municipaux, représentants directs des populations — ont reconnu que l'existence des congrégations, à propos desquelles on les consultait, ou bien avait quelque utilité pour le département, ou bien ne constituait aucun danger pour la République. »

Ces remarques du *Temps* sont très justes. Très logiques sont les conclusions de son article, mais le fanatisme ne connaît ni logique, ni justice, ni liberté. M. Rabier a frappé en aveugle les congrégations religieuses parceque M. Rabier n'était que l'exécuteur, le vil instrument des œuvres de la franc-maçonnerie, et que la franc-maçonnerie lui avait ordonné de les frapper.

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

RETRAITE MENSUELLE DU CLERGE

Mercredi, le 1 avril, au grand-séminaire de Montréal

Les exercices en commun commenceront à 2 heures. Ils comprendront la récitation des vêpres et des complies, la préparation à la mort, une conférence et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités.
